

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

COMMUNE DE VENTEROL

Séance du 09 décembre 2024

Membres en exercice :
9

Date de la convocation: 03/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Michel PHILIP

Présents : 7

Présents : Michel PHILIP, Guy ALBRAND, Bernard RENOY, Emmanuel GHIOTTI, Yannick BOYER, Régine DE LUCA, Nathalie UBAUD

Votants: 8

Pour: 8

Représentés: Jean-Claude GILLON par Emmanuel GHIOTTI

Contre: 0

Excusés: Alexandre BORRELLY

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Nathalie UBAUD

**Objet: Remboursement d'une partie du salaire de la secrétaire du budget
Micro-crèche au budget commune. - DE_2024_068**

Le Maire rappelle au conseil municipal que depuis la reprise de la micro-crèche par la mairie, c'est la secrétaire de mairie qui en assure le secrétariat et la comptabilité, ses heures de travail ont été estimées à 332 pour l'année 2024, son taux horaire étant de 25,28 € (salaire + charges), il propose que le budget micro-crèche rembourse la somme de 8 392,96 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE que le budget Micro-crèche remboursera la somme de 8 392,96 € au budget commune, cette somme sera imputée à l'article 6215 du budget Micro-crèche.

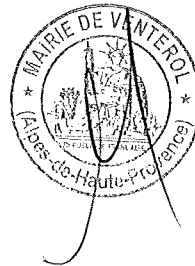
Ainsi fait et délibéré pour copie conforme

Les jour, mois et an susdits

Le Maire

Michel PHILIP

le secrétaire de séance



AGEDI Dépôt Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/12/2024 004-210402343-20241209-DE_2024_068-DE